

Randonnée du Beau Mollet

Partie à conserver par le club organisateur

Homme Femme

Nom :

Prénom :

Date de naissance : - 18 ans

Adresse :

.....

Nom et numéro du club :

Licencié FFCT Non licencié FFCT

Parcours

20 km 30 km 40 km

Extrait du règlement : les participants sont considérés en excursion libre et s'engagent à se conformer au code de la route et au règlement de police en vigueur. Le Cyclo-Club de Vélizy-Villacoublay décline toute responsabilité en cas d'accident.



Saint Maur des Fossés



Randonnée du Beau Mollet

Partie à conserver par le randonneur

Nom :

Prénom :

Nom et numéro à prévenir en cas d'accident :

.....

.....

Numéros à contacter en cas d'urgence :

SAMU	Police	Pompiers	Pompiers	Organisation
15	17	18	112	06 88 13 26 15

Charte du vététiste

Je reste courtois avec les autres usagers et je reste discret.
Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance.
Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.
Je respecte la nature et les propriétés privées.
Je roule impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public.
Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.
Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi et je ne prends pas de risques inutiles.
J'observe le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
Je porte toujours un casque.



Saint Maur des Fossés

